ment que de questions d'affaires; rien ne fait prévoir des discussions politiques orageuses avant les vacances parlementaires.

## LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix.*)

Versailles, 7 juillet.

Le Schah de Perse préoccupe les esprits, autant et peut-être même un peu plus que les graves projets de lois qui sont soumis à ces délibérations. Le rapport sur le projet de loi municipale doit être déposé aujourd'hui. De graves dissentiments se sont produits à ce sujet ; tandis que les uns estiment que la situation normale du pays exige des lois conformés à l'état d'esprit des populations, d'autres pensent que les principes ne peuvent être sacrifiés à des combinaisons temporaires, à des lois dites d'exception et dont l'intérêt n'est pas évident. En sacrifiant le système de la nomination des maires par les conseils municipaux, conformes aux principes décentralisateurs que la droite a toujours défendus, en sacrifiant ce système aux difficultés du moment, un grand nombre de députés craignent, non sans raison, voir les lois d'exception se retourner un jour contre eux. En sacrifiant leurs principes, ils peuvent redouter de perdre tout titre à se prévaloir désormais des principes de sage décentralisation qui de tout temps furent la gloire et l'honneur du parti légitimiste.

Un grand débat s'engagera donc sur l'article additionnel, tendant à attribuer au Gouvernement la nomination des maires.

Le projet de réorganisation de l'armée sera discuté dans le courant de la semaine prochaine. On se montre disposé à le discuter avec toute la promptitude possible. Le Gouvernement est d'accord sur tous les articles avec la commission. M. Thiers et son groupe, dont les idées en matière militaire valent les idées en matière économique et financière, pourraient seuls essayer de soulever des objections contre le projet de la commission. Tous les hommes compétents sont unanimes a condamner le système de M. Thiers, l'Assemblée le repousserait à l'unanimité, et M. Thiers s'exposerait à subir un échec qui le déconsidérerait absolument aux yeux du pays; aussi, ses amis semblent l'avoir décidé à s'abstenir de prendre part à ce débat, la discussion n'en sera que plus rapide, et les débats moins orageux; ce sera tout autant de gagné pour les travaux sérieux de l'Assemblée, pour la prompte application de la loi et certainement pour ce qui reste à M. Thiers de son prestige dans le pays.

On parle d'une interpellation que la gauche doit déposer aujourd'hui sur l'état de siége. Décidément si, cette interpellation est déposée, la gauche tient à fournir au gouvernement des triomphes faciles ; la gauche parle de l'état de siége: nous espérons que la droite saura lui répondre : « Cette interpellation pourquoi ne l'avez-vous pas déposée au temps de M. Thiers, votre interpellation n'est qu'une arme de guerre. »

P.S.—A la fin de la séance d'aujourd'hui, M. Lamy a déposé son interpellation sur l'état de siége, il en demandait la discussion pour lundi prochain. L'Assemblée, après un débat assez vif, a renvoyé l'interpellation au 15 novembre.

A. Z.

## ÉTRANGER

### Horribles profanations à Barcelone

Malgré le dégoût que de pareilles horreurs inspirent à quiconque se respecte, il faut avoir le courage de lire jusqu'au bout le récit suivant que nous empruntons à une feuille ennemie de l'Eglise et qui applaudit chaque jour aux persécutions dirigées contre Mgr Mermillod, le *Journal de Genève* :

« On continue d'enlever les églises au » culte pour les faire servir aux plus honteuses bacchanales. Cette semaine c'a été » le tour de l'église de Sainte-Ammonique, » que les fédéraux ont prise pour y établir » un club. L'inauguration s'est faite par » une orgie à laquelle assistaient les autorités en compagnie de femmes perdues. » Sur l'autel on avait placé le buste de la » république flanquée de deux statues de » saints coiffés du bonnet phygien avec » pipe culottée à la bouche.

» Trois fédéraux revêtus d'habits sacerdotaux administrataient la communion » fédérale à la sainte table. Sa forme consistait en une tranche de saucisson de » Vich que les convives venaient recevoir en » s'agenouillant avec mille contorsions » grotesques. Le second officiant présentait » alors une coupe de rhum au devot et le » troisième officiant lui essuyait la bouche » avec force grimaces. Je passe sous silence » d'autres détails. Pendant ce temps la » musique de l'artillerie alternait avec » l'orgue de l'Eglise pour jouer tantôt des » chants patriotiques, tantôt des chants » immondes. »

On dirait vraiment que les autorités et les fédéraux de Barcelone ont perdu la tête, car il ne saurait en être autrement, d'après les nouvelles qui nous arrivent de cette malheureuse ville.

## ROUBAIX -- TOURCOING

### ET LE NORD DE LA FRANCE

On nous demande l'insertion de la lettre suivante :

Roubaix le 8 juillet 1873.

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

J'ai appris il y a peu de jours, que depuis plusieurs mois déjà j'étais victime d'une abominable calomnie. Je fais les démarches nécessaires pour faire poursuivre les inventeurs de cette infamie, qui ne repose sur rien et ne peut être dictée que par une haine aveugle et inexplicable.

Je crois qu'il est complètement inutile d'entrer dans les détails d'une affaire qui se raconte de différentes manières; permettez que je dise uniquement que le fond de cette histoire roule sur une escroquerie commise en Belgique dont je serais l'auteur et pour laquelle je serais arrêté depuis samedi dernier.

Je vous prie de vouloir bien insérer ces quelques lignes dans votre plus prochain numéro.

Je compte sur votre obligeance et vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

AUGUSTE DECOCK.

M. Masure, rédacteur en chef du *Progrès du Nord*, vient de perdre son père, enlevé presque subitement par la rupture d'un anévrisme.

Nous nous associons à la douleur de notre confrère et de sa famille.

Les funérailles de M. Masure, père, auront lieu demain mercredi, à dix heures, en l'église St-Etienne, à Lille.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés par la Grande-Harmonie, le jeudi 10 courant, à 8 h. et demie, sur la Grande-Place :

1. Marche en avant . . . GOUL'Q
2. L'*Alouette*, (valse). . . A. SINSOILLEZ
3. Fantaisie sur divers opéras RITHMEYER
4. Polka . . . . . * * *
5. Fantaisie sur l'*Africaine* arrangée par Victor Delannoy . . . . . MEYERBEER
6. *Le Bébé*, (galop) . . . LABISCY

On nous écrit de Paris :

La plupart des journaux annoncent la prochaine convocation des électeurs de la Guadeloupe afin de nommer un député en remplacement de M. Rollin. S'il faut en croire l'*Événement*, ce serait M. Germain Casse, ancien rédacteur de la *Marseillaise* et actuellement collaborateur de la *République française*, qui serait présenté par les comités républicains.

Nous recevons de Lille une petite brochure qui porte ce titre : *La Comptabilité discrète*. Nous la recommandons aux chefs de maisons de commerce.

Cette comptabilité, telle que l'indique l'auteur, M. Emile Pollet, comptable d'une importante maison de Lille, permet au négociant de connaître seul, s'il le désire, les résultats et chiffres sérieux de ses inventaires. Une heure suffit à cette besogne !

La brochure est en vente chez l'auteur, rue Stappaert, 2, à Lille.

Lundi soir, vers six heures, M. L..., messager, était entré dans une maison du quartier du *Coq Français*, laissant sa voiture à la porte. Les chevaux, qui n'étaient pas tenus, partirent au galop. En voulant les atteindre, M. L... fut renversé sous la voiture et assez grièvement blessé à la tête. Aujourd'hui son état est assez satisfaisant.

Toujours les jeux de hasard :

Un nommé Henri Lebrun, de Lille, tenait un de ces jeux à la fête de Marcq-en-Barœul ; surpris par les gendarmes, il a d'abord donné un faux nom : ce qui lui a valu d'être arrêté. Il goûte maintenant les douceurs de la maison d'arrêt.

La douane a arrêté hier une femme de 41 ans, Célestine Castel, et une jeune fille de 15 ans, Lucie Demiddelaere ; elles portaient chacune quelques kilogrammes de tabac.

Un ivrogne, François V...., jeune homme de 20 ans, ouvrier plafonneur, a voulu, étant pris de boisson, frapper les personnes chez qui il demeurait ; il s'est même rebellé contre les gendarmes qui l'ont arrêté et conduit paternellement au dépôt de Roubaix.

Deux fermières de Tourcoing ont comparu, hier matin, devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation de falsification de denrées alimentaires ; elles avaient mélangé de la graisse de porc au beurre qu'elles offraient en vente sur le marché de cette ville. Elles ont été condamnées, l'une, la femme Ernestine Delobel, à 50 fr. d'amende, et l'autre, la femme Liétard, à 25 fr. Le tribunal a prononcé en plus l'insertion du jugement dans le journal de Tourcoing et l'affichage à la porte de leur domicile, aux frais des condamnés.

Un nommé Pierre Marceron, dit Emile, âgé de 26 ans, se disant garçon coiffeur à Bordeaux, a été arrêté hier pour vol d'un cheval au préjudice de M. Defois, écuyer à Roubaix.

Un affreux accident s'est produit dans la soirée d'hier, vers six heures, rue des Stations, à Lille. Une voiture, dite calandre, chargée de pièces de toiles et appartenant à M. D..., calendreur, traversait le Pont-Rouge, jeté sur le canal qui borde cette rue. Le mauvais état du tablier de ce pont a été la cause de tout le mal. L'un des pieds du cheval s'engagea en effet dans une crevasse et, par suite de l'effet que fit l'animal pour se dégager, la lourde voiture heurta le garde-fou, le brisa, et l'attelage tout entier roula dans la rivière, très-encaissée en cet endroit. Le pauvre conducteur, pris sous la voiture, eût la poitrine broyée et, quand on put le débarrasser, il ne donnait plus signe de vie. On essaya pourtant de le ranimer et, parmi ceux qui se montraient les plus empressés à lui porter secours, on remarquait, non sans admiration, le jeune sauveteur Ludovic Colpaert, dont nous avons raconté hier même les exploits à la passerelle Vauban.—Cet enfant-là semble vraiment presdestiné à se trouver partout où quelqu'un court un danger.

Après une heure d'efforts infructueux, il fallut bien se résigner à déplorer la mort du malheureux conducteur. Il se nomme Victor, il est âgé de 23 ans et il laisse une jeune veuve de 19 ans avec deux enfants en très bas-âge.

Le cheval et le chargement on pu être retirés de l'eau, à peu près intacts, ainsi que la voiture. (*Mémorial.*)

On nous écrit d'Orchies, le 7 juillet :

Voici ces renseignements sur l'état actuel de nos récoltes en terre : L'épiage et la floraison des blés s'accomplissent dans de bonnes conditions ; partout la chaleur accompagnée de tièdes ondées a ranimé la végétation et réparé en partie le mal qui a pu se faire aux blés,— les féves sont dans une situation tout à fait exceptionnelle — les colzas tombent sous le poids du grain qui est lourd et dont les cosses sont parfaitement garnies; — la betterave se développe à vue d'œil et regagne une partie du temps perdu. Nos cultivateurs s'accordent à constater la vigueur de la betterave que partout on éclaircit et que l'on bine autant du moins que peut le permettre la rareté des bras.

Nos cultivateurs souhaiteraient maintenant des pluies moins fréquentes dont la terre n'a pas trop besoin et qui auraient en se prolongeant l'inconvénient de faire pousser avec trop d'abondance les mauvaises herbes, en même temps qu'elles empêcheraient la jeune plante de pivoder. En effet, tant que la betterave trouve de l'humidité à la surface du sol elle n'a point cette tendance à s'enfoncer en terre que la sécheresse lui donne et sa qualité saccharine pourrait par suite ultérieurement en souffrir.

Les pommes de terre sont en ce moment en fleurs; de tous côtés on est d'accord pour dire que les jeunes plants se présentent sous le plus bel aspect.

Les pluies de la semaine dernière ont fait verser les lins, mais depuis plusieurs jours le temps a été assez sec pour que le mal soit en partie réparé. Si nous n'avons pas trop de pluie d'ici à huit jours, nos fermiers affirment que les lins auront peu souffert. L'arrachage est déjà commencé sur certains points, mais pour le 15 juillet cette opération sera générale dans notre contrée.

D'après les avis que nous recevons de toutes les localités de notre canton, les récoltes sont remarquables et si rien, d'ici à la moisson, ne vient contrarier la végétation nous auront un bon rendement.

### Association des propriétaires d'appareils à vapeur.

Nous avons annoncé la constitution définitive de cette association qui a déjà commencé à fonctionner. 387 chaudières sont inscrites, dont 109 à Lille, 82 à Armentières, le reste à Roubaix, Tourcoing, Douai, etc., etc. Le conseil d'administration a choisi pour président M. Ed. Scrive, pour vice-président M. Glorie, pour secrétaire M. Kuhlmann fils. Les bureaux sont définitivement installés rue de la Gare, n° 2, au second étage du Grand Café.

Voici la liste des industriels qui ont adhéré; un grand nombre de personnes ont promis leur adhésion; il faut donc s'attendre à voir cette association prendre l'importance que comporte la région du Nord, et que lui mériteront les services qu'elle rendra :

A Lille. — MM. Walker, C. Droulers, Le Gavrian, J. Ward, Prat et Flament, Taillant et Barbry, Watt et Parker, Scrive frères, Fontaine, Catel-Béghin, Wauquier, Verlinde, Douttremer, Dequoi, Detieux et Decroix, Batteur et Cᵉ, Vanoye frères, Kuhlmann, Guillemaud, de Lons, Henri Loyer, Sauvage frères, Wackernie, Fontaine-Flament, Glorie et Cᵉ, Fiévet-Desmasière, Porion, Meunier.

A Armentières. — MM. Beghin-Duflos, Cousné et Lambert, A. Dutilleul, Breuvart, Dansette-Leblond et fils, A. Desplanques, Victor Pouchain, Villard Castelbon et Vial, Gile et Decherf, Miellez et Petit, Jouglez-Hovelacque, Xavier Delhaye, Savary-Fremaux, A Levielle et Cᵉ, Delattre-Camblain, Dufour et Lorent, Ch. Dansette-Mahieu, Leingier frères et Chieus, P. Woussens, Irelande frères, Ruyant-Carpentier, G. Martin et Morival, Mahieu-Delangre.

A Roubaix et Tourcoing. — MM. Morel et Cᵉ, Delfosse frères, H. Delattre père et fils, Alfred Motte, Motte-Bossut, Duhamel-Devouge, François Roussel, Dillies frères, Gaydet père et fils, Richard Desrousseaux, Vinchon.

Dunkerque. — MM. Zelands frères, Ritter et Cie, Mavieu et Hervé, Kyd frères.

Seclin. — MM. Guillemand aîné, Desurmont, H. Claes, Duriez frères, Moreau et Desmons, D. Dezmazières, Delaune.

Douai. — MM. de Baillencourt, Asselin et Dezmizières, Paix.

Cambrai. — Parent-Montfort, Cannissié.

Comptoir de l'industrie linière à Frévent; MM. Durtez-Droulers, de Coppenaxfort ; Van Desmet, de Watten ; Detraux, d'Arques ; Liégeois, de Flines ; Martiny, de Marcq ; Bertrand-Milcent, de Cambrai ; Massart frères, de Férin ; E. Couillard, de Carvin.

## Tribunaux

*Révélation de secrets de fabrique*

M. Poirier possède à Saint-Denis une usine importante de produits tinctoriaux. Depuis plusieurs années, il fabriquait une couleur nommée le « violet de Paris, » qu'aucun de ses concurrents n'avait pu imiter.

Le sieur Bindschedler avait été employé dans cette usine en qualité de chimiste, attaché à la fabrication de la rosaniline et de ses dérivés.

Au mois d'octobre 1870, il quitta la maison ; puis, en mars 1871, il entra chez M. Clavel, fabricant de produits chimiques à Bâle. A peine y était-il installé, que cet industriel lança dans le commerce un violet identique au violet Poirier. Bindschedler avait évidemment divulgué la fabrication de ce produit, et on soupçonna le sieur Gesing, contre-maître de l'usine de Saint-Denis, d'avoir été le révélateur du secret.

En octobre 1871, les chimistes au service de M. Poirier, découvrirent une nouvelle couleur, qu'ils appelèrent le vert-lumière. On prit les plus minutieuses précautions pour dissimuler à tous, aux ouvriers eux-mêmes, les éléments dont elle se composait.

Néanmoins, la maison Clavel fut bientôt en possession du vert-lumière, et l'analyse à laquelle s'est livré plus tard M. Roussin, a établi que les procédés de fabrication des deux maisons étaient identiques.

Sur la plainte de M. Poirier, une instruction fut ouverte.

Gesing, Bindschedler et Clavel ont été renvoyés devant la 8ᵉ chambre correctionnelle.

Le tribunal a condamné Gesing à huit mois d'emprisonnement, 500 fr. d'amende ; Bindschedler et Clavel, par défaut, à six mois de prison, 50 fr. d'amende; en outre, à des dommages-intérêts à donner par état.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

*Séance du 7 juillet 1873.*

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

**M. le président** donne lecture d'une lettre de M. Alexandre, qui déclare avoir été surpris d'avoir vu son nom figurer parmi les votants sur la question des enterrements civils. Il était absent, il aurait voté pour l'amendement de M. de Laboulaye, car ce qu'il veut, c'est la république religieuse, il ne comprend pas la liberté sans Dieu, ni Dieu sans la liberté. (Rires.)

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministère des affaires étrangères, d'un crédit de 350,000 fr. pour la réception du souverain de la Perse.

**M. Henri Villain.** — Je ne viens pas combattre le crédit demandé, mais j'étais à l'arrivée du schah à Paris, j'étais au Palais du Corps législatif, et j'ai été blessé comme plusieurs de mes collègues de la façon dont on a agi pour la représentation nationale.

Jeudi, pour la revue, il a été distribué des billets comme il en est distribué à tout le monde ; comme curieux, cela me satisfait, comme membre de l'Assemblée, je ne puis l'accepter. Comme député, je propose la proposition suivante :

L'Assemblée décide qu'elle assistera en corps et en tenue à la revue de jeudi. Je demande l'urgence.

**M. le président** — Lorsque j'ai été informé qu'une grande revue aurait lieu en l'honneur du schah de Perse, j'ai demandé quelles mesures seraient prises, l'on m'a répondu que les mesures prises par l'Assemblée seraient les mêmes que celles qui ont eu lieu pour la revue qui a eu lieu par l'Assemblée.

**M. Villain** : A cette revue, l'Assemblée

---

longtemps... et si vous voulez aller dormir...

— Oh ! fit-il avec une vivacité singulière, moi je dors quand je veux, et je resterais quatre jours et quatre nuits sur cette chaise à vous garder, sans avoir seulement envie de fermer l'œil.

— Alors, j'accepte, fit Marthe avec son sourire des beaux jours ; gardez-moi, monsieur Jéricho.

— Ah ! vous savez mon nom ? fit le bohémien dont l'œil jeta des éclairs.

— Certainement que je le sais, répliqua Marthe. Je vous connais plus que vous ne pensez ! ajouta-t-elle, en arrêtant son regard clair et limpide sur le visage de son singulier compagnon.

Sur ces traits, énergiquement accentués, elle vit une expression d'exaltation enthousiaste.

— Voilà qui est convenu, continua-t-elle bientôt, nous faisons la veillée ensemble. Seulement, je ne veux pas que vous restiez comme cela.

— Je suis pourtant bien !

— Non ! vous avez l'air d'être en pénitence. Prenez une chaise, et causons.

Au fond, Marthe ne tenait guère à causer ; mais, par tous les moyens possibles, elle cherchait à fuir sa propre pensée : elle eût voulu se fuir elle-même.

Cependant, le nait Jéricho ne remontait point aux causes : il ne voyait que les effets. Il y avait bien longtemps qu'il ne s'était trouvé à pareille fête ; il y avait bien longtemps qu'une jolie bouche ne lui avait dit à demi voix : Causons !

Sachant déjà que le meilleur moyen d'intéresser un homme, c'est de le faire parler de lui-même, Marthe interrogea le Bohémien sur son passé ; elle lui fit raconter son pays, sa famille, et la suite plus ou moins romanesque des aventures qui l'avaient amené de si loin dans la chaumière d'une sorcière normande.

— Jéricho s'anima : il sut intéresser la jeune fille ; les heures s'écoulèrent sans peser trop lourdement sur elle, et cette nuit-là, bien que sans sommeil, ne parut pas trop longue à la pauvre délaissée. Pour la première fois, depuis bien longtemps, elle eut le bonheur d'oublier.

Après avoir tant parlé de lui, Jéricho eût bien voulu la faire parler d'elle à son tour. Mais il n'osait pas l'interroger. Si bonne qu'elle voulût être, il sentait toujours entre eux une certaine distance, qu'il n'osait pas franchir. Sans le chercher, sans le vouloir, Marthe le dominait par l'ascendant d'une nature supérieure, peut-être aussi par ce prestige de la beauté auquel un homme reste bien rarement insensible.

Cependant, la voyant silencieuse, et remarquant sur ses traits une expression douloureuse, qu'elle ne cherchait pas à cacher, il osa lui dire :

— Et vous aussi, vous avez été malheureuse !

— Sans cela, serais-je ici ? murmura la jeune fille.

— Pardon ! fit Jéricho, je ne voulais pas vous offenser.

— Et vous ne m'avez pas offensée, reprit la fille de Jacques, qui posa doucement sa main sur l'épaule du Bohémien... Oui, j'ai été malheureuse... et non seulement je l'ai été, mais je le suis encore... seulement je m'y ai que trop pensé... je n'y pense que trop... et je ne veux plus !... Parlez-moi plutôt de votre beau pays, — le pays du soleil, où il fait toujours chaud.

Mais, sans doute, Jéricho n'avait plus rien à dire de ce pays-là, car il se tut.

— Eh bien ! voyons, fit Marthe, en frappant du pied, à petits coups impatients, les grands chenets en fer battu qui montaient à hauteur d'homme dans la vaste cheminée, vous ne savez donc pas comprise ? Tout de suite, racontez-moi quelque chose... Quand je vous écoute, je n'entends plus mes pensées... et cela me semble bon !

Jéricho n'eût pas demandé mieux que de lui obéir, mais le pauvre homme, en proie au trouble qu'elle lui causait, se trouva bien vite au bout de son rouleau. Il eut beau battre les buissons, il n'en fit rien sortir qui valût son premier récit, empreint de cette personnalité nerveuse qui donne la vie à toute chose. La conversation, mal soutenue par de rares monosyllabes, tomba dans une mortelle langueur.

Cependant le matin venait, avec ce cortège de lassitude, de malaise et de de frissons qu'il amène à sa suite, et qui livre un si désagréable assaut à tous ceux qui viennent de passer une nuit blanche.

Marthe tressaillit sur son fauteuil de paille et s'enveloppa dans son gros châle. En même temps, un léger bâillement, qu'elle essaya de cacher, — mais sans y parvenir, — imprima une sorte de titillation aux muscles contractés de son visage.

— Dormez donc ! lui dit Jéricho ; je veillerai sur vous.

A travers ses paupières demi-closes, Marthe laissa glisser lentement son regard jusqu'à lui.

Le visage du Bohémien exprimait une admiration naïve, enthousiaste, qui pouvait aisément devenir de l'adoration, mais sans aucun mélange de ce désir audacieux qui profane déjà la femme, et dont, quand elle n'aime pas, sa fierté s'indigne. Il eût été difficile de rencontrer une expression plus saisissante de loyauté généreuse, et de sincère dévouement.

Marthe eut confiance.

— Bonsoir ! dit-elle à voix basse. Ce fut toute sa réponse.

Sa tête pâle et fatiguée se pencha doucement en arrière, ses yeux se fermèrent tout à fait : elle dormit.

Jéricho se leva sur la pointe des pieds, s'approcha d'elle, et la regarda plus attentivement qu'il n'avait osé faire encore, pendant qu'elle était éveillée. On eût qu'il ne pouvait se lasser de contempler ces traits fins et délicats, épurés dans la souffrance !

Une palpitation légère soulevait par intervalles égaux sa poitrine gonflée, et un souffle, faible comme celui d'un enfant, passait entre ses lèvres, qui parfois semblaient frémir.

— Comment s'est-il trouvé quelqu'un qui ait eu le cœur assez dur pour lui faire de la peine ? se demanda-t-il en la regardant toujours. Enfin, pendant qu'elle dort, elle oublie, ne la réveillons pas.

Il alla se rasseoir auprès du feu, bien en face d'elle, la couvant des yeux, et ne perdant pas un seul de ses mouvements. Une mère ne veille pas plus attentivement son enfant malade.

Combien de temps eût duré cette contemplation ? c'est ce que personne n'aurait pu dire. Mais un incident, si naturel que le bohémien eût dû le prévoir, l'interrompit brusquement.

La Gauleuse revenait de son expédition nocturne. On sait qu'elle n'aimait point à être surprise par le jour sur les grands chemins, et qu'elle marchait surtout la nuit.

Circonspecte, comme tous ceux pour qui la plus extrême prudence est une nécessité, elle avait l'habitude, avant de rentrer chez elle, de regarder tout autour de sa demeure, pour s'assurer si rien ne trahissait une présence étrangère. Elle ne réintégrait aussi le domicile qu'à bon escient.